

ES 10-2022-38 : crédit de CHF 123'500.- TTC pour l'entretien des installations de défense incendie

---

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission « Economie et Sécurité- ES » du 24 octobre 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration – FA » du 4 novembre 2022,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

#### DÉCIDE

Par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. De réaliser les travaux d'entretien des installations de défense incendie tels que prévus dans la demande de crédit ES-10-2022-38.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 123'500.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2023.

\*\*\*\*\*

# EXPOSE DES MOTIFS

La Commune de Bernex a mandaté en mars 2022 les Services Industriels de Genève (SIG), pour effectuer un contrôle de l'ensemble des bornes et bouches à incendie situées sur son territoire communal.

Le dernier contrôle de nos installations a été effectué en 2012.

168 hydrantes ont fait l'objet d'un contrôle complet consistant en :

- un contrôle mécanique
- la vérification de l'étanchéité
- un essai de la pression.

Ce contrôle, effectué en mai 2022 par les SIG, a permis d'établir un rapport ainsi qu'un devis détaillé, précisant les travaux à engager, par ordre de priorité (P1, P2, P3 et P4) :

- 27 installations doivent être complètement révisées, soit le démontage du poteau, la révision de la partie inférieure, le nettoyage et le graissage des parties supérieures et inférieures, le remplacement de la soupape d'admission, du palier et des joints, parfois du plateau de commande ou du chapeau (toutes les prestations) ;
- 8 installations doivent également être complètement révisées selon les indications ci-dessus et doivent en plus être rehaussées ;
- 24 installations doivent faire l'objet d'une révision partielle, soit le démontage du poteau, la révision de la partie inférieure, le nettoyage et le graissage des parties supérieures et inférieures, le remplacement du plateau et de la soupape d'admission, du palier et des joints, parfois du plateau de commande ou du chapeau (une ou plusieurs prestations) ;
- 18 installations comprennent des défauts mineurs, qui nécessitent le remplacement de chaînettes, de palier et de raccords, ou des remises en état diverses.

Nous allons profiter de cette campagne de remise à niveau de notre parc de défense incendie pour le remplacement de la signalétique des bornes. Cette opération facilitera grandement le travail des sapeurs-pompiers et augmentera la sécurité.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et nous vous demandons de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil administratif